



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Travaux des assemblées/Affaires juridiques
Service Travaux des assemblées/Courrier
NM/CM

PROCES VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2015

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : FLORES-RACMACHERS Maria Isabel

ADOpte A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2014 et de son rectificatif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES

1

Recours en excès de pouvoir - Défense de la Ville

Requête en annulation n° 1403504-6 enregistrée le 11 avril 2014 devant le Tribunal Administratif de Melun introduite par l'association de défense des propriétaires et riverains du quartier et M.TAYET contre l'arrêté du Maire n°18 du 11 février 2014 accordant un permis de démolir à la société Bouygues Immobilier concernant les parcelles sise 3 à 7 rue Dupertuis et 85 à 89 rue Jean Jaurès.

Désignation de Maître LEVY, avocat au barreau de Paris sis 132 avenue du Général Leclerc 75014 Paris pour représenter la Commune de Champigny sur Marne devant le Tribunal Administratif de Melun dans cette instance.

Commissions concernées :

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

2

Recours en excès de pouvoir - Défense de la Ville

Requête en annulation n°1403521-6 enregistrée le 11 avril 2014 devant le Tribunal Administratif de Melun introduite par l'association de défense des propriétaire et riverains du quartier et M.PIETTE contre l'arrêté du Maire n°19 du 11 février 2014 accordant un permis de démolir à la Société Bouygues Immobilier concernant les parcelles sise 6-18, 16-18 rue de l'Union et 77-79-81 rue Jean Jaurès.

Désignation de Maître LEVY, avocat au barreau de Paris sis 132 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris - pour représenter la Commune de Champigny sur Marne devant le Tribunal Administratif de Melun dans cette instance.

Commissions concernées :

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

3

Recours en excès de pouvoir - Défense de la Ville

Requête en annulation n°1405349-6 enregistrée le 9 juin 2014 devant le Tribunal Administratif de Melun introduite par l'association de défense des propriétaires et riverains du quartier et M.PIETTE contre l'arrêté du Maire n°80 du 14 avril 2014 accordant un permis de démolir à la société IDF Habitat concernant la parcelle sise 83 rue Jean Jaurès.

Désignation de Maître LEVY, avocat au barreau de Paris sis 132 avenue du Général Leclerc 75014 Paris pour représenter la Commune de Champigny sur Marne devant le Tribunal Administratif de Melun dans cette instance.

Commissions concernées :

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

4

Défense de la Ville

Requête en référé-suspension n°1410166-4, enregistrée le 28 novembre 2014 devant le Tribunal Administratif de Melun, introduite par la Société Orange contre l'arrêté municipal d'opposition à la déclaration préalable de travaux, n°94017 14N4103, concernant l'installation d'un dispositif d'antenne relais sur un terrain situé boulevard des Alliés à Champigny sur Marne.

Désignation de Maître LEVY, avocat au barreau de Paris, sis 132 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris - pour représenter la Commune de Champigny sur Marne devant le Tribunal Administratif de Melun dans cette instance.

Commissions concernées :

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

5

Défense de la Ville

Requête en référé-suspension n°1410310-4, enregistrée le 2 décembre 2014 devant le Tribunal Administratif de Melun, introduite par la Société Free Mobile contre l'arrêté municipal d'opposition à la déclaration préalable de travaux, n°094017 14N4203, concernant l'installation d'un dispositif d'antenne relais sur un terrain situé 110 boulevard de Stalingrad à Champigny sur Marne.

Désignation de Maître LEVY, avocat au barreau de Paris sis 132 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris - pour représenter la Commune de Champigny sur Marne devant le Tribunal Administratif de Melun dans cette instance.

Commissions concernées :

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DIRECTION DES FINANCES

6

Programme d'investissement 2014

Contrat de financement avec la Banque Postale d'un montant de 5 000 000€ pour le budget principal de la Ville.

Commission concernée :

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

7

Programme d'investissement 2014

Contrat de financement avec la Banque Postale d'un montant de 1 000 000€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Commissions concernées :

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

3^{ème} commission Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

8

Préemption du pavillon sis 89-93 rue des Hauts Bonne Eau

Désignation du notaire chargé de l'établissement de l'acte authentique et inscription de la dépense.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

9

Droit de préemption urbain en vue de la réalisation d'un programme de logements diversifiés.

Exercice de droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par Madame MARQUES Isabelle des lots n°1, 2, 3, 5 et 6 correspondant à un pavillon dépendant de la copropriété sise 81 Bd de Stalingrad cadastrée section AE n°64 pour 349m², moyennant le prix de 252 000€, ce prix s'appliquant à un immeuble occupé.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

10

Convention relative au financement de l'accueil de la formation linguistique à visée professionnelle pour les métiers de la dépendance s'inscrivant dans le dispositif LOLA (lever les obstacles de la langue vers l'autonomie professionnelle).

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

11

Droits de voirie 2015

Commissions concernées :

3^{ème} commission Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

DIRECTION DE LA JEUNESSE

12

Organisation d'un séjour en direction de 24 jeunes (11-15ans) assistés par 4 accompagnateurs pour la période du samedi 14 février au samedi 21 février 2015 au centre de vacances Le soleil couchant - 337, route du Petit Châtel - 74390 CHATEL

Modalité de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

- Coût de l'hébergement, la pension complète, la location du matériel de ski, le forfait de ski, le transport aller et retour et les cours de ski : 15 960€ : 28 = 570 euros.

- Coût des activités diverses: 700 euros : 28 = 25 euros (non inclus dans la convention)

- Coût de la pharmacie: 50 euros : 28 = 1,79 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour, hors frais de personnel : 16 710 euros : 28 = 596,79 euros.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

13

Organisation d'un séjour en direction de 24 jeunes (11-15ans) assistés par 4 accompagnateurs pour la période du samedi 14 février au samedi 21 février 2015 au centre de vacances Le soleil couchant – 337, route du Petit Châtel - 74390 CHATEL.

Convention entre A.T.R. (Alpes Tours Réservations) - représenté par la responsable du service neige, Madame Mélanie MARTINET, et la Ville de Champigny sur Marne représentée par la 3^{ème} Maire adjointe, Madame Marie KENNEDY.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES

14

Centre de vacances de Peisey-Nancroix

Convention de mise à disposition au profit du Comité de gestion des œuvres sociales - CGOS (commission Sports) 14, rue Louis Talamoni - 94500 Champigny sur Marne.

Période: du vendredi 2 janvier (déjeuner) au dimanche 4 janvier 2015 (goûter).

Rémunération à régler à la Ville de Champigny sur Marne:

- 41,60€ par jour et par adulte de 10 à 19 participants

- 31€ par jour et par enfant de -12 ans de 10 à 19 participants

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

15

Centre de vacances de Peisey-Nancroix

Convention de mise à disposition au profit de l'Association Planète aventures – 155, rue du Lompret - 59130 LAMBERSART

Période : du dimanche 22 février (dîner) au samedi 28 février 2015 (déjeuner pique-nique)

Rémunération à régler à la Ville de Champigny sur Marne:

- 36,50€ par jour et par adulte pour 45 participants et plus

- 26€ par jour et par enfant de -12 ans

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

16

Centre de vacances de Flumet

Convention de mise à disposition au profit de l'association Océane Voyages – 3, rue des Débris Saint Etienne – 3^{ème} étage – 59000 Lille.

Période : du dimanche 1^{er} mars (petit déjeuner) au vendredi 6 mars 2015 (diner pique-nique).

Rémunération à régler à la ville de Champigny sur Marne :

- 34,70€ par jour et par personne pour 45 participants et plus

- 24€ par jour et par enfant de -12 ans

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

17

Centre de vacances de Flumet

Convention de mise à disposition au profit de Madame NUZILLAT Valérie – 254, allée parc du Château - 01600 Trévoux

Période : du vendredi 20 mars (dîner) au dimanche 22 mars 2015 (déjeuner pique-nique)

Rémunération à régler à la ville de Champigny sur Marne :

- 37,50 euros par jour et par adulte de 20 à 29 participants

- 26 euros par jour et par enfant de -12 ans

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

18

Centre de vacances à la ferme équestre de Lagesse

Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour à la ferme équestre de Lagesse avec la ferme équestre de Lagesse – 1, chemin de Montigny – 10210 Lagesse

Période : du lundi 6 au dimanche 12 juillet 2015

Rémunération à régler à la ferme équestre de Lagesse évaluée à 4 278 euros.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

19

Centre de vacances en Irlande

Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour avec l'association Pro Lingua – 40 rue de Trévise, 75009 Paris, pour 15 jeunes (14/17 ans)

Période : du jeudi 9 au mercredi 22 juillet 2015

Rémunération à régler à l'association Pro Lingua évaluée à 22 200 euros.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

20

Centre de vacances à Montalivet

Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour à Montalivet - Camping « le Médoc Plage » avec la SAS Bed and Bus – Isicamp – 13 rue des Ecoles – 53240 La Bigottière

Période : du lundi 20 juillet au dimanche 2 août 2015, pour 18 jeunes et 3 adultes

Rémunération à régler à la SAS Bed and Bus – Isicamp évaluée à 5 786 euros.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

21

Séjour linguistique en Grande Bretagne

Convention relative à l'organisation d'un séjour en Grande Bretagne entre l'association Anglophiles Académic sise en Angleterre – 140-144 Freston Road, London - W10 6TR et la ville de Champigny sur Marne

Période : du dimanche 2 au samedi 15 août 2015

Frais de séjour à régler à l'association Anglophiles Académic : 1 275 euros par participant pour 15 jeunes de 13 à 17 ans, soit une dépense prévisionnelle de 19 125 euros.

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Intervention de M. CHEVALIER à propos de l'arrêté n° 4

« Bonsoir M. le Maire, bonsoir chers collègues. J'ai effectivement une question ou une interrogation sur l'arrêté n°4 introduit par la société Orange concernant une opposition à la déclaration préalable de travaux pour une antenne relais située boulevard des Alliés. Je suis surpris car il est question de demande préalable de travaux alors que l'antenne que je connais a été installée en 2013. Elle est d'une hauteur de 35 mètres et on la voit depuis l'autoroute dès l'arrivée sur Champigny. Vous m'aviez dit à une époque que vous prendriez des mesures. Je ne comprends pas pourquoi on parle de cette antenne. Elle est construite, quel est le fait nouveau ? »

M. le Maire

« Il s'agit d'organiser notre défense car nous sommes au tribunal administratif. Elle a été enregistrée le 28 novembre devant le tribunal administratif de Melun. Mais pourquoi ce n'est qu'au 28 novembre ? Y a-t-il eu une modification ? Y a-t-il une deuxième vague d'appareils dessus ? N'ayant pas le détail, je ne voudrais pas vous dire de bêtises. Je vous donnerai les éléments.

La difficulté vient du fait que le législateur n'a pas tranché sur cette question et que nous sommes amenés à donner des autorisations de travaux dont on ne connaît pas les conséquences sanitaires. Nous n'avons pas d'élément précis de la communauté scientifique, mais il me semble quand même que les puissances de la 4G augmentent au fur et à mesure et que la question des rayonnements se pose. Nous avons pris une mesure de prudence en envisageant la réalisation d'une charte avec les opérateurs. On s'était engagés pour faire cette charte, M. FAUTRE, qui n'est pas là ce soir, a suivi ces questions de rayonnement avec M. LECUYER, de nombreux riverains du parc du Tremblay et de Coeuilly. On avait pris position en faveur de cette charte avec les opérateurs. On s'était alignés sur un taux, je crois de mémoire de 0,6 volts. »

M. CHEVALIER

« C'est la demande. »

M. le Maire

« C'était notre demande. Les opérateurs n'ont jamais voulu donner suite à cette proposition de charte. On avait trouvé comme méthode pour que le problème reste posé, d'ester à chaque occasion. Maintenant, on s'interroge parce qu'à part nous mettre en difficulté devant le TA, cette action passe complètement inaperçue et les opérateurs n'ont pas changé d'un iota. Je vous avoue qu'à l'avenir, on va y réfléchir à nouveau.

Mme ADOMO

« Bonsoir.

Je reprends un peu les propos du Maire. Effectivement, j'ai donc en charge cette question aujourd'hui au sein de ce conseil municipal. J'avais échangé avec vous, M. CHEVALIER. Je vous avais indiqué que je souhaitais mettre en place, à la demande de M. le Maire, une commission extra municipale sur les antennes relais, qui associerait les élus mais surtout les habitants, les associations et toutes personnes intéressées par le débat. Cette commission permettrait d'échanger sur ces questions en tenant compte quand même d'une réalité législative et contentieuse puisque la ville est, chaque année, condamnée à des frais pour des recours déposés par les opérateurs. Voilà, il faudra, à un moment donné, se poser ensemble la question. Evidemment, les membres de l'opposition sont les bienvenus pour participer à cette commission. Je vous l'avais d'ailleurs dit, M. CHEVALIER. »

M. CHEVALIER

« J'ai déjà démissionné une fois. Je ne vais pas recommencer. »

M. le Maire

« Vous avez participé à une commission dans un autre mandat et vous n'avez pas donné suite parce qu'elle ne se réunissait pas souvent. »

Mme ADOMO

« Là, je prends l'engagement, devant le conseil municipal et mes collègues, de mettre en place cette commission. Elle devait se mettre en place un peu avant la fin de l'année. Pour des raisons de période électorale, je n'ai pas souhaité que le calendrier puisse interférer. J'ai demandé aux services de repousser la mise en place de cette commission après les élections, notamment départementales. »

M. le Maire

« Merci. M. VIGUIE, vous aviez une question sur un arrêté. »

Entrée en séance de M. LE GUILLOU à 20h45

Intervention de M. VIGUIE

« Merci M. le Maire. Chers collègues, en fait ma question, je ne sais pas exactement où la mettre. Elle concerne peut-être les deux arrêtés sur les requêtes en excès de pouvoir liées aux questions de défense de propriétés ou de riverains ou les arrêtés 8 et 9 concernant les préemptions de pavillons. Je vous la pose maintenant. J'aurais pu la poser aussi en questions diverses. Mais comme elle m'a été posée, je souhaitais le faire. Cela laissera peut-être le temps d'y réfléchir ou d'y répondre la semaine prochaine lors de la réunion publique.

Concernant les locaux du temple protestant de l'avenue Jean-Jaurès, lors de la réunion du conseil de quartier qui s'est tenue avant Noël, M. FUCHS, Maire adjoint, indiquait qu'une sortie de la gare devait se situer sur ce terrain et qu'elle impacterait de 10 à 15 % la superficie de ce terrain. Ce passage se trouve dans le compte rendu qui a été adressé mais sans indiquer ni préciser les impacts sur les surfaces extérieures. Lors de l'enquête publique, il n'était absolument pas mentionné d'impact sur ce terrain. En conséquence, j'ai deux questions maintenant, si vous permettez.

Une sortie est-elle prévue du côté de la RD 4 afin d'éviter un conflit entre les piétons, les véhicules et les sorties prévues de la gare ? Et deuxième question, pourquoi dans le compte rendu du conseil de quartier du Centre est-il inscrit que la gare impactait le terrain de la

paroisse protestante alors que l'enquête publique ne l'indiquait d'aucune manière ? Et quels projets seraient prévus ? Merci. »

Intervention de M. le Maire

« Je fais une exception à la règle parce que ce n'est pas l'objet direct de l'arrêté mais comme cela nous intéresse tous et qu'on l'abordera prochainement au conseil municipal, en principe celui de mars, je peux vous donner un état d'avancement des travaux de la gare.

Il se trouve que la gare du centre est une gare un peu particulière puisque la décision de l'Etat la concernant ne date que de la mi-décembre. Jusque là, nous n'avions que des hypothèses qui donnaient très majoritairement, de l'avis des professionnels, un système qui effectivement empiétait un peu sur le terrain de l'église réformée. Ce n'était pas suffisamment précis pour être mis dans le débat public. La DUP a simplement bouclé le principe de deux voies de gares. Il y aura deux lignes et l'emplacement de la deuxième voie, celle qui sera entre la nationale 4 et le cimetière sur le site actuel du garage, fait que la parcelle est extrêmement contrainte et que les possibilités de construire ont fait travailler les architectes jusqu'à une période tout récente. On aura, bien sûr le 11 février, toutes les précisions par la société du Grand Paris à laquelle nous avons demandé d'aller vite parce que le caractère tardif des choix de l'Etat sur le type de gare met tout le monde dans l'embarras. C'est très tardivement que les propriétaires concernés sur la nationale 4 ont eu enfin des précisions. Nous ne les avons pas. Il y aura un couloir qui traversera le talus SNCF pour aller de la voie de gare à l'étage des guichets, l'étage d'accueil. Or, ce couloir est indispensable parce que le pont SNCF est insuffisant pour les flux de piétons qui sont attendus.

Pour autant, je ne peux pas répondre à leur place. La société du Grand Paris peut proposer une négociation à l'église réformée. D'après ce que j'ai vu de l'alignement, cela passe au ras du bâtiment religieux mais cela n'impose pas forcément sa démolition. La négociation concernera l'église réformée et la société du Grand Paris. La Mairie ne peut en aucun cas s'immiscer. Nous jouerons les bons offices. C'est une des questions qui viendra évidemment le 11 février. Peut-être qu'elle ne se traitera pas le 11 mais des contacts pourront être pris avec les personnes qui commencent à venir travailler directement sur le terrain sur les questions foncières.

Votre question est donc pertinente. C'est vraiment compliqué pour Champigny car autant sur le SMR les choses ont été faites en temps et en heure, alors que sur la gare il reste des interrogations pour lesquelles nous n'avons pas les réponses. On sait qu'il y a un travail qui se fait mais on ne sait pas comment il va être tranché par l'Etat. Cette gare du Centre était le dernier point et a été réglé la veille de la signature de la DUP en Conseil d'Etat. Pourquoi ? Il y a une raison objective. Cette gare oblige la société du Grand Paris à avancer financièrement au STIF, qui est son partenaire pour la ligne Orange, pour ne pas recreuser complètement les installations quand il faudra amener la deuxième ligne. La discussion doit être interministérielle puisqu'il faut trancher pour savoir qui, au-delà des 5,3 milliards de la SGP, prend en charge la jonction avec la ligne Orange. C'est la raison donnée sur ce retard à répondre aux questions légitimes qui étaient posées depuis quelques mois.

Evidemment, il revient à la société du Grand Paris de donner les informations à tous les conseillers municipaux en direct. Je ne fais que l'interprète et il appartient à la société du Grand Paris d'entrer en contact avec cette communauté religieuse. Je ne voudrais pas prolonger davantage. On aura l'occasion d'y revenir très précisément. Je ne suis pas le représentant de la puissance publique directement concernée. »

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

1

Approbation du contrat cadre du contrat de ville 2015/2020 de Champigny sur Marne

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de le signer

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par M. BLIMI qui fait état des demandes et questions formulées pendant les commissions.

Lors de la séance de la 1^{ère} commission :

M. Fuchs a demandé, sur le quartier de l'Égalité, quel est le nombre d'habitants dans les HLM et les foyers.

Réponse :

Le quartier de l'Égalité comprend le foyer ADEF de 226 résidents et la copropriété des Accacias d'une centaine de logements. Le nombre exact d'habitants n'est pas connu, en l'absence de données précises de l'INSEE à cette échelle. Selon le Commissariat Général de l'Égalité des Territoires (CGET), ce périmètre représente 1240 habitants.

Lors de la séance de la 2^{ème} commission :

Mme Thiroux a demandé comment s'effectuera l'évaluation ?

Réponse :

Les plans d'actions qui seront déclinés d'ici juin comporteront des fiches actions avec chacune ses objectifs et critères d'évaluation.

Lors de la séance de la 3^{ème} commission :

M. Baron a demandé pourquoi il manquait le focus de l'Égalité dans les annexes et si l'évaluation du dernier contrat de ville 2007/2014 avait été faite et si elle était disponible ?

Réponses :

1) Il n'est pas possible de faire un focus sur le quartier de l'Égalité, qui ne correspond pas à un IRIS statistique de l'INSEE (beaucoup trop petit). Le CGET et l'INSEE sont censés créer de nouveaux outils pour adapter l'observation statistique à ces nouvelles échelles des quartiers politiques de la ville.

2) La Ville a confié au bureau d'étude le Compas une mission de bilan de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour préparer l'élaboration du nouveau contrat, en 2 phases : l'analyse socio démographique des quartiers et le bilan du CUCS. L'étude et le diagnostic Compas ont été remis sur table aux Présidents de groupe.

Mme Caporal a également demandé :

1) Où pouvait-on consulter la charte communale de peuplement du logement Social ?

2) Le STIF a annoncé l'acquisition de 600 bus au gaz de ville (GPL), seront-ils prévus sur le territoire de Champigny ?

3) Serait-il envisageable de prévoir des espaces verts participatifs dans certaines zones ?

Réponses :

1) La charte communale de peuplement du logement social a été remis sur table au Président de groupe et est tenue à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaiteraient au service des travaux des assemblées.

- 2) Concernant l'acquisition des bus GPL, il s'agit d'une annonce volontariste du STIF qui est l'autorité "régulatrice" des transports sur la région Ile de France et financera ces achats. Toutefois, c'est la RATP et les autres Sociétés de transport qui assurent le fonctionnement du réseau et il est trop tôt pour pouvoir répondre à cette question.
- 3) Il pourra être envisagé la création d'espaces verts participatifs lors de l'élaboration des plans d'actions opérationnels qui doivent mettre en œuvre les orientations stratégiques du présent contrat cadre et qui feront l'objet d'une nouvelle signature avec l'Etat en juin 2015.

Lors de la séance de la 4^{ème} commission Mmes Amar et Nguyen-dinh ont demandé :

- 1) Pourquoi le nombre d'habitants indiqué dans la note était différent de celui des focus joints, une différence importante pour le quartier des 4 cités ?
- 2) De quelle année étaient les chiffres présentés dans le contrat ?
- 3) Quels seront les réajustements éventuels pour le quartier des quatre cités, était-il prévu une revalorisation du budget ?
- 4) que signifiait CRIF ?
- 5) Elles souhaiteraient également disposer de l'étude Compas.

Réponses :

- 1) Le nombre d'habitants par quartier figurant dans le tableau de la 1^{ère} page est celui déterminé par le Commissariat Général de l'Egalité des Territoires sur les périmètres nouvellement définis. Les périmètres des nouveaux Quartiers de la Politique de la Ville ne correspondent pas aux périmètres IRIS de l'INSEE. Les focus sont établis sur la base des IRIS qui sont les seuls périmètres sur lesquels les données statistiques existent.
- 2) Les chiffres présentés dans le contrat de ville sont issus du recensement de la population 2010, ils couvrent donc les années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 ; ces chiffres étaient ceux disponibles en octobre 2014, au moment de la réalisation de l'étude. Les résultats du recensement 2011 regroupant les données 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 viennent juste d'être publiés début 2015 et ne sont donc pas intégrés au document.
- 3) Au sujet des réajustements pour les quatre cités, il est trop tôt pour connaître les incidences sur les crédits de la politique de la ville.
- 4) CRIF : conseil régional d'Ile de France.
- 5) L'étude Compas a été remise sur table au Président de groupe et est tenue à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaiteraient au service des travaux des assemblées.

Intervention de M. le Maire

« C'est un document et un engagement important pour la ville.

Simplement avant de vous donner la parole, je voudrais donner une petite précision à Mme THIROUX par rapport à sa demande sur l'évaluation du contrat.

Cette politique croisée entre l'Etat, le ministère de la Ville et les communes, s'évalue de plusieurs façons. D'abord, par un contrôle très précis du sous-préfet à la ville. Chaque département a un sous-préfet à la ville avec qui nous sommes en relation permanente. Le sous-préfet de Nogent est également très présent. Il y a même un délégué du préfet qui suit l'ensemble de la mise en œuvre pour Champigny. Et, bien évidemment il y a tout le travail qui est porté côté commune, à la fois par les élus et par les services. Nous avons une évaluation annuelle au sein du conseil municipal. Nous devons rendre des comptes car il s'agit d'argent public. Il est prévu dans le contrat que cette évaluation se fasse aussi en relation avec les conseils de quartier. Dans les villes où il n'existe pas de conseil de quartier comme les nôtres, il faut créer une structure ad hoc. Pour le moment, nous ne sommes pas encore en

intercommunalité mais cette compétence risque fort de passer à l'échelle intercommunale dans la loi Métropole.

Je voudrais dire aussi à l'actif des équipes qui travaillent sur ce sujet à Champigny, que le travail réalisé sur appels à projets est très efficace. On a fait des démonstrations d'actions vraiment utiles comme la politique scolaire qui n'est pas forcément dans le réseau prioritaire. Il y a plusieurs dispositifs qui mènent des actions par rapport à une connaissance assez précise des publics et avec un suivi de l'évolution de ces publics. D'ailleurs, pourquoi y a-t-il eu une refonte de la géographie ? Parce que la volonté du ministère était de voir s'il y avait des quartiers qui avaient suffisamment évolué pour pouvoir sortir du dispositif. Cela se joue à pas grand-chose et je voulais revenir sur ce point avant de vous donner la parole.

Je crois que le critère national était 11.000 euros, je ne sais plus à quelques centaines d'euros près, par personne et par an. Or, si vous êtes à 11.500 €, vous sortez du dispositif. C'est de cet ordre là pour les Cités Jardins. Il n'y a pas eu un bond en avant ; il n'y a pas eu de miracle. Il faut le savoir. C'est significatif aussi. Malgré la refonte des critères, il a fallu intégrer des nouveaux secteurs et l'Etat a donné son accord. On a des situations extrêmement compliquées. Je me réjouis pour les foyers de travailleurs âgés, les personnes retraitées sont dans des chambres de 9 mètres. On négocie foyer par foyer. Avoir de la solidarité nationale dans ce domaine c'est tout à fait légitime et je m'en réjouis. Il faut sortir de ces foyers qui sont vieillissants, obsolètes et recréer des conditions à la fois d'environnement et de vie mais aussi des conditions de logement pour ces personnes qui ont travaillé toute leur vie et qui finalement se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles et précaires.»

Intervention de Mme NGUYEN DINH

« Bonsoir mesdames, messieurs, les conseillères et conseillers municipaux.

M. le Maire, avant de délibérer sur le présent contrat de ville pour la période 2015-2020, je souhaiterais intervenir et axer mon intervention sur trois points. Le premier porte sur le processus d'élaboration et d'évaluation du contrat. Le deuxième sur le diagnostic, diagnostic catastrophique et le troisième sur nos alertes et notre position de vote.

Tout d'abord, il y a deux lacunes majeures dans le processus. La première, c'est l'absence de bilan, bilan de l'ancien dispositif le CUCS 2007-2014. Pour nous, il serait plus judicieux, plus logique de partager ensemble d'abord le bilan avant d'élaborer le nouveau dispositif. Bien sûr, nous avons sur table, récemment remis, le bilan mais il aurait fallu partager avant. Et la deuxième lacune, c'est l'absence de détail écrit sur l'évaluation du contrat. Nous n'avons que deux lignes dans le contrat présenté alors que l'évaluation est un élément essentiel pour vérifier si les moyens alloués sont à la hauteur des résultats attendus, pour réajuster le contrat éventuellement.

Le deuxième point par rapport à mon intervention, c'est le diagnostic : un diagnostic catastrophique. Et pour preuve, le premier point c'est le taux de chômage qui oscille entre 14 et 20 % en 2010. Imaginez les chiffres en 2014-2015. Je n'ose même pas imaginer. Deuxième point, 1.000 jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. Enfin, la grande précarité financière et une concentration de la paupérisation à Champigny. Sur ce point, je voudrais juste faire une petite parenthèse. Lors de la dernière Rencontre citoyenne ici même, un habitant du Bois l'Abbé, cela m'a marquée et émue, disait qu'il avait l'impression de vivre dans un ghetto. Eh bien, moi qui suis issue d'une famille d'origine étrangère, qui ai vécu le parcours d'intégration, cela m'a émue profondément. Et je n'imagine pas, au 21^{ème} siècle en France, que l'on puisse encore utiliser ce mot-là : ghetto. Parenthèse fermée.

Partant du diagnostic catastrophique, nous émettons nos alertes pour éviter de nouveaux échecs pour notre ville. Voici nos alertes. D'abord de cesser de poursuivre les mêmes solutions qui ne marchent pas, qui ne fonctionnent pas au vu du diagnostic. De redéfinir des priorités. De mettre l'accent sur le développement économique, l'emploi, l'éducation et la

formation. D'être plus ambitieux, créatif, innovant à la hauteur de la gravité de la situation, à la hauteur des enjeux, à la hauteur des attentes des habitants de ces quartiers, pour que ces personnes s'insèrent socialement et professionnellement et retrouvent leur dignité humaine. Nous comprenons que ce contrat de ville est un nouveau format imposé par la réforme de la politique de la ville et c'est pour ça que nous allons voter pour. Mais voyez-vous, et soyez-en sûrs, nous serons très vigilants au moment de la déclinaison de ce contrat en actions concrètes. Merci de votre attention. »

Intervention de Mme LE LAGADEC

« M. le Maire, ce nouveau contrat de ville m'amène moi aussi à formuler quelques remarques. D'abord, la première, M. le Maire l'a dit, je tiens à remercier particulièrement la Direction du développement urbain et social pour l'important travail fourni pour l'élaboration de ce rapport et des documents annexes. Nous avons ici des documents riches, essentiels pour étayer la connaissance de notre territoire et particulièrement pour mettre en lumière les difficultés et les inégalités dans les quartiers politique de la ville.

Ainsi, j'ai voulu souligner quelques chiffres qui me paraissent essentiels. 20 % de la population vit sous le seuil de pauvreté à Champigny mais ce taux grimpe à 23 % au Plateau, 24 % aux Quatre Cités, 32 % aux Mordacs et 40 % au Bois l'Abbé. En ce qui concerne l'emploi, l'indice de chômage est de 15 % à Champigny mais il est supérieur de 5 points sur les quartiers politique de la ville. 24 % des enfants mineurs campinois sont en situation de vulnérabilité mais ce taux monte à 30 % aux Quatre Cités, 38 % au Plateau, 42 % aux Mordacs et 58 % au Bois l'Abbé. Pour l'accès au sport et à la culture, 6 % des habitants des quartiers politique de la ville sont licenciés sportifs contre 20 % dans les autres quartiers de notre ville. Et les chiffres de fréquentation des différentes écoles d'art de la ville montrent la même disparité.

Le contrat de ville 2015-2020 a pour objectif de mobiliser chaque partenaire. Il me semble que la formulation figurant dans le rapport « le retour de l'Etat républicain » est un peu maladroite. Pour ma part, je dirais que l'Etat républicain doit être plus que jamais présent dans ces quartiers pour tenir son rôle de redistribution. C'est bien plus d'intervention publique et de service public qui est nécessaire pour relever les défis soulevés par le contrat de ville. Mais avec quels moyens ? On attend déjà les moyens supplémentaires alloués aux quatre collèges de Champigny aujourd'hui REP et aussi aux écoles maternelles et primaires qui s'y rattachent. La question éducative est du ressort de l'Etat. La ville quant à elle prend ses responsabilités en s'inscrivant dans le PRE mais aussi en menant des actions concrètes avec les habitants qui ont porté leurs fruits. Ainsi, l'action municipale pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans nous a permis aujourd'hui d'atteindre 22 % sur les quartiers politique de la ville avec 5 classes de toutes petites sections.

Le contrat de ville issu de la réforme de la politique de la ville affirme qu'il doit être l'affaire de tous c'est-à-dire des habitants, des élus, des associations, des acteurs du social, des collectivités territoriales et de l'Etat. Cependant, et ce sera le sens de ma troisième remarque, en signant ce contrat de ville, on se sent parfois bien seuls à mettre sur la table, à dire ce qu'on va faire et à faire ce qu'on a dit. Les politiques d'austérité menées par le gouvernement actuel planifient de fait la diminution des services publics : une baisse de 50 milliards d'euros des dépenses publiques sur les 30 prochaines années, 21 milliards dès 2015 dont 3,6 milliards pour les collectivités locales. Comment répondre aux besoins des Campinois et mettre en place des services publics, des aides et des actions sociales avec un budget municipal impacté lourdement par la diminution des dotations de l'Etat. Nous devons, plus que jamais, face à la dégradation du niveau de vie de nos concitoyens, réaffirmer notre refus des politiques austéritaires et imposer à l'Etat républicain de prendre toute sa place, particulièrement dans nos quartiers politique de la ville. »

Intervention de M. le Maire

« Je voudrais dire un mot par rapport à la prise de position de Mme NGUYEN DINH. Je vous recommanderais de lire plus profondément le diagnostic. Il pointe quelque chose d'extrêmement significatif. C'est un travail extrêmement sérieux, entre les différents quartiers de Champigny sur l'origine des ressources pour les familles. Si on se réfère à vos propos on pourrait penser que certains quartiers se laissent porter et attendent les aides, et que d'autres sont vertueux parce qu'ils se débrouilleraient seuls. Or, les chiffres sont sérieux et par exemple, entre deux quartiers très proches, Coeuilly et le Bois l'Abbé, la part des salaires pour les gens du Bois l'Abbé est à 69 % des ressources. La part des salaires pour les gens de Coeuilly est à 71 %. Ce sont seulement 2 points, ce n'est rien. Qu'est-ce qui fait la différence ? Qu'est-ce qui a poussé au ghetto ? C'est le niveau des salaires. On ne peut pas faire porter ça à la ville. Je connais des dizaines d'éboueurs de la ville de Paris qui sont logés par les HLM de Paris au Bois l'Abbé. Je connais des dizaines de familles campinoises qui sont agents de service des hôpitaux et qui ont les bas salaires, la précarité. Je connais des dizaines de caissières au temps partiel imposé. Pourquoi y a-t-il tant de femmes isolées, de parents isolés Pourquoi ? On constate en région parisienne que les personnes, qui ont le travail le plus compliqué, qui ont les horaires les plus difficiles, qui ont les qualifications les moins reconnues sont logés au même endroit et pas par le fait de la ville de Champigny. Je rappelle que 80 % des logements au Bois l'Abbé et aux Mordacs sont gérés par Paris Habitat et que le contingent de la ville n'est que de 20 %. Et il a fallu se battre le trimestre dernier pour récupérer les 509 logements auxquels on a droit en rotation dans notre patrimoine. Suite aux travaux on n'en avait plus que 253. Les choses sont en train de se rétablir mais ce sont des logements occupés le temps que les rotations reviennent.

Nous avons proposé depuis longtemps aux bailleurs une charte de peuplement qui traduit notre volonté de construire plus de logements sociaux dans les autres quartiers pour ne pas rester dans ces ghettos. Nous avons aussi proposé que ces secteurs soient rénovés dans le cadre du processus de l'ANRU. J'ai d'ailleurs une bonne nouvelle, nous sommes retenus pour une deuxième tranche ANRU au Bois l'Abbé, avec Chennevières d'ailleurs, cela date de décembre. On ne connaît pas encore les montants attribués pour les travaux. On n'a rénové que 900 logements. Les bailleurs ont une pression nouvelle avec la loi Dalo. Les préfets, au sein de chaque organisme HLM, attribuent 30 % des places dues à l'Etat directement aux commissions Dalo. Nous le voyons au moment de l'inscription à l'école, et c'est un peu simple de critiquer alors que tous les efforts pour sortir par le haut sont faits. C'est également dans ce cadre que nous avons décidé de tout mettre en place pour le programme de réussite scolaire.

Historiquement les rues du quartier du Bois l'Abbé étaient propriété de la ville de Paris, avec l'ANRU, on a récupéré les rues il a fallu les refaire complètement parce que le niveau de participation de Paris sur les rues de Champigny a été mauvais ; on a dû également refaire les égouts. Il y a beaucoup de travaux à faire, on n'a pas fini. On a encore un chantier en commun avec Chennevières sur l'avenue Boileau. Je vous donne un autre exemple. A l'époque, la ville n'a pas eu le choix, elle a construit des bâtiments métalliques car c'étaient les seuls subventionnés par l'Etat. Il fallait faire vite. Champigny s'est vu imposer 10.000 habitants de plus en septembre, ça c'est construit ainsi. Nous venons de finir l'école Anatole France. C'est un choix. D'abord, on a fait une école à la hauteur de l'école de la République, confortable et où les enfants sont fiers d'aller. On a aussi récupéré du terrain, et ce n'est pas facile dans ces quartiers. Pour les diversifier, nous allons faire de la copropriété. Nous travaillons sur le long terme, pas seulement sur le bâti et l'école, mais aussi sur le tissu social et la vie associative. On a mis 14 ans à construire une maison pour tous.

Vous parliez également de la bataille scolaire et vous avez raison, il faut former, il faut lutter contre l'échec scolaire. C'est un vrai drame. Nous avons eu une bonne nouvelle : puisque la

mobilisation des parents, des enseignants de l'école Eugénie Cotton qui souffrait de pas être reconnue comme ayant besoin de renforts scolaires et qui ne pouvait pas accueillir les enfants de 2,5 ans vient d'être reconnue zone prioritaire. Cela va nous compliquer un peu les choses provisoirement mais c'est le genre de complications que j'apprécie. Il faudra certainement ouvrir 4 classes assez vite puisque le taux d'encadrement va changer. Il y aura beaucoup moins d'élèves par classe et c'est une bonne nouvelle.

Vous voyez ce contrat de ville n'est pas isolé. On est dans une démarche globale, avec les habitants eux-mêmes pour sortir peu à peu du ghetto. Vous avez raison de souligner que quand ce sont les gens eux-mêmes qui le disent, c'est à la fois impressionnant et émouvant mais quelle force si tous ensemble on en tire les leçons, quelle force ! Nous allons très prochainement négocier avec la ville de Paris car on a fait une découverte pendant les Rencontres citoyennes. Les locataires de Paris Habitat cotisent 100 euros par an pour un système de sécurité qui existe seulement à Paris et pas à Champigny. J'ai demandé au Maire de Paris, au Maire adjoint chargé du logement, une négociation. On va rendre visite à la mairie de Paris, peut-être avec les habitants. On va évoquer ce problème de manière cordiale dans l'objectif de trouver des solutions pour que les halls ne soient pas sans arrêt occupés par des gens oisifs ou parfois glissants vers d'autres activités. Donnons-nous des moyens de présence humaine, de médiateurs. On est vraiment dans cette demande d'écarter le ghetto. Nous sommes volontaires à travers le contrat de ville. Cela nous engage beaucoup, il faudrait faire les comptes, nous avons une bonne vingtaine d'agents qui travaillent autour de toutes ces questions. On a des bons retours et on dit souvent que Champigny obtient la plus grande part des financements croisés pour la politique de la ville. On fait des appels à projet, on construit avec les gens des actions fortes : on a expérimenté l'aide à la parentalité et on a fait un travail considérable d'accompagnement pour éviter l'enfermement communautaire.

Vous nous dites de faire le bilan mais on l'a déjà fait. Pour des questions de calendrier, il se trouve que l'Etat nous a donné trois mois pour retomber dans les clous parce que le ministère a mis un an pour terminer. Nous devons aller très vite maintenant mais nous serons à l'heure, même s'il faut mettre les bouchées doubles pendant une période, on le fera et on sera au rendez-vous. On ira chercher tout ce que l'on peut obtenir pour Champigny. On vous donnera tous les éléments, vous pourrez constater que nous faisons un travail considérable dans ce domaine.

Je vous propose maintenant d'approuver le contrat cadre du contrat de ville. Evidemment, vous verrez que, chaque année, toutes les fiches actions seront déclinées devant le conseil municipal. L'ensemble des projets vous sera détaillé, avec leur localisation, leur financement, etc. Vous pourrez suivre tout cela vraiment, si vous le souhaitez. »

ADOpte A L'UNANIMITE

2

Avis sur le projet de décret modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

Commission concernée :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal.

Rapport présenté par M. LE GUILLOU qui fait état de la question formulée lors de la séance de la 1^{ère} commission. M. Fuchs a demandé si les portages fonciers de l'EPFIF étaient repris par cet EPF fusionné.

Réponse :

Ils sont repris comme indiqué dans le rapport.

Intervention de M. CHEVALIER

« Vous nous demandez notre avis sur ce projet de décret 2006-1140. Sur l'article 1, comme l'a dit M. LE GUILLOU, il s'agit plus de rédiger, de créer un seul établissement public foncier d'Etat dans la région Ile de France qui se substituera aux autres établissements. Cela ne nous pose pas de problème. C'est plutôt d'ordre administratif.

En revanche, sur l'article 2 nous sommes inquiets de la formulation que vous utilisez, particulièrement sur le deuxième alinéa. Je cite mais pas complètement, la phrase : « dans la réalisation de logements dont la majorité se situera sur l'ouest et le centre du territoire, le long des grands axes ». Nous considérons que c'est un peu la porte ouverte à la construction d'immeubles d'environ une dizaine d'étages. D'ailleurs cette porte vous l'avez entrouverte sur l'îlot Jaurès. Les axes départementaux de Champigny seront en définitive bientôt de véritables canyons, à tel point qu'il y aura un côté de cet axe qui sera toujours à l'ombre et je ne parle pas des pavillons qui sont situés derrière ces immeubles. Cela est loin bien sûr des aspirations d'amélioration du cadre de vie des Campinois. Vous avez commencé la destruction des pavillons d'entreprise. Nous avons recensé sur ces trois axes 1.300 logements construits, sur les trois côtés du triangle de béton que sont la RD 4, la RD 3 et la RD 145. Aujourd'hui, les quartiers de Champigny que je viens de citer, le long de ces axes, changent mais pas dans le bon sens. Votre objectif en fait, comme toujours, est de passer des 40 % de logements sociaux qui existent à Champigny, à 50 % voire à 60 % sur certains îlots, particulièrement autour des gares.

Plusieurs exemples, que je vais vous rappeler, montrent votre détermination et aussi votre arrangement avec la vérité. Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, j'ai la chance ou la malchance d'être présent depuis plusieurs mandatures. Au cours de l'année 2007, votre prédécesseur déclarait, vouloir faire une coulée verte entre le pont de Nogent et l'avenue du général de Gaulle. Depuis cette date, je la cherche et je ne l'ai pas trouvée. Une deuxième délibération de juin 2007 concernait un établissement public : vous aviez accordé une garantie communale pour l'acquisition d'un immeuble, pour un montant de 1.061.644 euros, pour en faire un bâtiment d'activité tertiaire. A l'époque, l'ensemble du Conseil municipal c'est-à-dire majorité et opposition, avait applaudi des deux mains et avait voté à l'unanimité pour cette garantie communale. En fait, au fil des années qui se sont succédées et aussi du changement de Maire peut-être, cet immeuble se retrouve dans un périmètre d'action foncière et va être démoli. On n'a pas créé d'entreprise, on n'a pas créé d'emploi. On donne de-ci de-là des explications (il y aurait de l'amiante...) En fait, à la place de cet immeuble, il sera construit des logements sociaux.

Je ne sais pas si cela correspond à ce que vous disiez tout à l'heure, afin de sortir du ghetto certains quartiers. Néanmoins, je ne pense pas que ce soit une aspiration des gens de la ville de construire et de mettre de plus en plus de monde. Je ne vois pas quel est l'objectif que vous poursuivez. Vous ne serez donc certainement pas surpris de la teneur de notre vote. »

Intervention de M. le Maire

« Merci.

Vous avez fait un tour d'horizon traditionnel sur le désaccord avec notre politique de logement. Mais je propose de ne pas reprendre à chaque fois, surtout que je rappelle que l'objet est de donner un avis sur le décret modifiant l'établissement public foncier d'Ile de France dans lequel les départements 92 et 78 n'avaient pas voulu entrer parce qu'ils ne sont pas des grands amis de la construction de logements accessibles à tous. Il faut quand même

dire un peu les choses, il y avait des organismes concurrents et il n'y avait pas à l'échelle régionale un outil commun. Aujourd'hui, nous y sommes arrivés et je m'en réjouis. Et je pense que cela n'a pas grand-chose à voir avec les remarques que vous faites sur les grands axes. Je reviendrai sur les chiffres parce que je les conteste complètement. Si vous prenez l'ensemble de ce secteur, on est loin des chiffres que vous avez donnés. Vous donnez à la fois des projets et du réalisé : Vous ne dites pas ce qui est en copropriété. Vous verrez, dans la dernière période, que les chiffres restent bien à 40 % et que notre intention est bien de rester à 40%.»

M. CHEVALIER

« Eh bien, c'est nouveau. »

M. le Maire

« Je persiste et signe : on reste à 40 %. »

M. CHEVALIER

« Dont acte. »

ADOPTE A LA MAJORITE

36 votes pour dont 3 procurations

(Liste de rassemblement des forces de gauche et écologiques

« En avant Champigny, ville humaine et solidaire »)

11 abstentions

(Groupe « Champigny alternance – Union de la droite, du centre et des indépendants »)

2 votes contre

(Liste « Reprenons notre ville »)

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES

3

Modification du secteur scolaire des écoles maternelle et élémentaire Eugénie Cotton vers le secteur Henri Bassis

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par Mme ZELIOLI

Intervention de M. JEANNE

« Bonsoir. Cela ne pose pas véritablement problème à proprement parler. Simplement, pour les trois délibérations en question, il y a quand même un peu d'interrogation à avoir. On votera favorablement bien sûr à ces délibérations. On a souvent eu l'occasion d'évoquer le problème du sureffectif dans un certain nombre de ces écoles. Et à partir du moment où il y a un redécoupage, on peut supposer que, par principe, cela aille dans le bon sens.

Il y a quand même des inquiétudes de la part des familles par rapport à ces redécoupages. On souhaite qu'il n'y ait pas de rupture du parcours de scolarité et qu'il n'y ait pas non plus de séparation de fratrie. Ces séparations peuvent arriver quand on a un enfant en maternelle et un autre en primaire. Par ailleurs, il y a toujours eu un principe qui était d'éviter que les enfants traversent les routes nationales. A partir du moment où vous faites le redécoupage entre Maurice Denis et Jacques Decour, les enfants, notamment pour certaines rues, sont appelés à

traverser jusqu'à deux nationales. Cela pose des difficultés en termes de sécurité pour des enfants qui sont encore jeunes. Je pense qu'il serait peut-être judicieux de revoir cet aspect. »

Intervention de Mme ZELIOLI

« Effectivement, nous n'allons pas séparer les fratries. Les parents auront le choix de laisser l'enfant ou de faire suivre tous les enfants de la même fratrie dans la même école. Concernant la traversée des départementales, c'est compliqué. Il y a déjà des familles de Maurice Denis qui vont à Jacques Decour et nous n'avons pas de remontée des parents. Ils accompagnent leurs enfants. Et puis, je tiens aussi à signaler qu'il y a eu des aménagements sur ces départementales, notamment sur Roger Salengro. »

Intervention de M. le Maire

« Peut-être en complément, je pense qu'il sera utile de toute façon, dans l'ensemble des écoles, car on sent venir les difficultés avec Vigipirate, de mener des actions de prévention. Les parents sont nombreux et cela pose des problèmes. Nos agents chargés de la protection des enfants devant les écoles, nous signalent le besoin, et ils ont raison, de relancer l'idée de l'école à pied ; les enfants seraient accompagnés d'adultes qui prendraient plusieurs enfants à tour de rôle. Nous y reviendrons du fait des nouveaux chantiers et des flux qui seront perturbés. Je pense que l'on a tout intérêt, y compris dans les moments périscolaires, à mener des campagnes de sensibilisation auprès des enfants et d'apprentissage du Code de la Route. On peut mener des campagnes à ce sujet pour responsabiliser tout le monde. Mais il est vrai que c'est compliqué et qu'on a vraiment besoin de ce groupe scolaire des Courtilles dans les délais prévus. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

4

Modification du secteur scolaire des écoles maternelle et élémentaire Maurice Denis vers le secteur Jacques Decour.

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par Mme ZELIOLI

ADOPTE A L'UNANIMITE

5

Modification du secteur scolaire des écoles maternelle et élémentaire Léon Frapié-Jean Jaurès vers le secteur Irène Joliot Curie

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par Mme ZELIOLI

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES

6

Etablissements d'enseignement du second degré (collèges et lycées).

Abrogation de la délibération du 28 avril 2014 portant désignation de représentants titulaires et suppléants de la Commune pour siéger dans les Conseils d'administration desdits établissements.

Nouvelle désignation de représentants de la Commune pour siéger dans les Conseils d'administration des établissements susvisés en application du décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014.

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par Mme ZELIOLI

Candidatures présentées par les groupes de la majorité municipale :

LYCEE OU COLLEGE	Représentants de la Commune dans les Conseils d'Administration	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège Lucie Aubrac (- de 600 élèves)	- Sabine VACHER	- Patrick LE GUILLOU
Collège Elsa Triolet (- de 600 élèves)	- Caroline ADOMO	- Fily KEITA-GASSAMA
Collège Willy Ronis (+ de 600 élèves)	- SERGINE LEFIEF - Yves FUCHS	- Régine CERAN - Danielle LURIER
Collège Paul Vaillant Couturier (+ de 600 élèves)	- Laurent LETOURNEUX - Valérie TECHER	- Jean-Louis BESNARD - François COCQ
Collège Rol Tanguy (+ de 600 élèves)	- Philippe SUDRE - Patricia AHANDA	- Caroline ADOMO - Anne DOUSSIN
Lycée Louise Michel	- Valérie ZELIOLI - Martin KUENGIENDA	- Corine MICHINEAU - Jannick LE LAGADEC
Lycée Langevin Wallon	- Gauthier LAHORE - Danielle LURIER	- François BESNARD - Chrysis CAPORAL
Lycée d'Enseignement Professionnel Gabriel Péri	- Jean-Jacques GUIGNARD - Maria-Isabel FLORES RACMACHERS	- Gérard LAMBERT - Colin ROGERS
Lycée Marx Dormoy	- Belhassen BLIMI - Christophe GAIGNE	- Clément VACHE - Marie KENNEDY

Intervention de M. JEANNE

« Lors du début de la mandature, vous étiez favorables à ce que nous ayons des sièges au sein des collèges. Vous n'aviez pas prévu de représenter l'opposition au sein des conseils d'école et on pouvait comprendre l'argument. Comme nous ne disposons plus de siège au niveau des collèges et dans l'esprit d'ouverture qui est le vôtre, allez-vous nous octroyer des sièges dans les conseils d'école ? »

Intervention de M. le Maire

« Je vais vous répondre très simplement. Nous ne sommes pas dans le même rapport de responsabilité pour l'obligation scolaire élémentaire et pour les collèges. Les collèges et lycées c'est la loi qui fixe la participation des collectivités territoriales pour la région, le département et la ville. En ce qui concerne la gestion des écoles primaires et maternelles, la commune est la collectivité de principe. D'ailleurs avec les activités périscolaires, nous avons plus d'agents municipaux dans les écoles que d'instituteurs. On est directement en responsabilité et d'ailleurs le conseil d'école, dans le texte, est présidé par le Directeur et le Maire. A ce titre, il n'y a pas de raison particulière que vous soyez représentés, il ne s'agit pas d'une responsabilité partagée éventuellement avec l'opposition. Pour cette raison, il n'y aura pas de modification en ce qui concerne les écoles primaires et maternelles. »

Vote sur la délibération : abrogation de la délibération du 28 avril 2014 et sur la désignation des représentant de la Commune pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement du second degré présentés dans le tableau ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

36 votes pour dont 3 procurations

(Liste de rassemblement des forces de gauche et écologiques

« En avant Champigny, ville humaine et solidaire »)

2 abstentions

(Liste « Reprenons notre ville »)

11 refus de vote

(Groupe « Champigny alternance – Union de la droite, du centre et des indépendants »)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

7

Création de réseaux d'eaux usées Ancien Chemin de Villiers (partie comprise entre l'avenue Victor Coupé et la rue André Rouy) – Demandes d'aides financières.

Coût global de l'opération estimé à 215 710,04 €HT.

Aides financières estimées à 50 000 € à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- une subvention de 30 % du montant HT des travaux pour la création du réseau d'eaux usées (30 000 €),

Et

- un prêt à taux 0 sur 20% du montant HT des travaux pour la création du réseau d'eaux usées (20 000 €).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de signer tout document utile à cet effet.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal.

Rapport présenté par M. BLIMI

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8

Convention d'occupation du domaine par des répéteurs de M2O installés sur les supports d'éclairage public de la Ville de Champigny sur Marne.

Approbation de ladite convention.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant délégué de la signer ainsi que tout document y afférent.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Rapport présenté par M. BLIMI qui fait état des demandes et des questions formulées lors des commissions.

Lors de la 3^{ème} commission :

Mme Caporal a demandé :

1) Quel était le rayonnement électromagnétique par rapport aux normes européennes ?

Réponse

L'installation du service de la télérelève a nécessité la mise en place sur tous les compteurs d'eau d'un module radio (petit boîtier). Ces modules émettent 2 fois par jour pendant une durée de 1,8 seconde, soit au total 3,6 s par jour. Leur puissance d'émission est de très faible puissance : 25 milliwatts, ce qui est conforme aux normes européennes en la matière. La puissance de cet équipement est du même ordre de grandeur que celle d'une télécommande de portail de garage lors de l'ouverture/fermeture d'un portail.

Les répéteurs qui relaient l'information du module radio à la passerelle, dont le rôle est de recevoir les données issues des compteurs, qui sont installés sur les supports d'éclairage public ont les mêmes caractéristiques en termes de puissance d'émission, leur durée d'émission dépendant du nombre de modules relayés (si 10 modules, la durée d'émission est de 10 x 3,6 s c'est-à-dire 36 s par jour). A titre de comparaison, un téléphone a une puissance d'émission maximum de 2 Watts (soit 80 fois plus), sa durée d'émission quotidienne est variable mais souvent très largement supérieure à 4 s et se trouve en contact direct ou très proche des personnes (contre l'oreille, dans une poche...) alors que les équipements liés au télérelevé sont, en plus de nécessiter une faible puissance et une faible durée d'émission, très éloignés de l'homme.

Les passerelles émettent sur la bande du réseau téléphonique existant pour alimenter les serveurs du système d'information comme le ferait un téléphone portable (même puissance).

Le champ électromagnétique des équipements installés (modules et répéteurs) est de 0.5 Volt par mètre si on est situé à 1 mètre de l'équipement. En comparaison, la valeur limite la plus

faible fixée par la réglementation est de 40 V/m (sur la bande 868 Mégahertz qui est la bande d'émission des équipements).

2) Existe-il des périmètres de sécurité autour des écoles ?

Etant donné la faiblesse d'émission des équipements concernés, la notion de périmètres de sécurité ne s'applique pas.

Lors de la séance de la 1^{ère} commission :

1) M. Chevalier a demandé si l'on pouvait reprendre la rédaction de l'article 7 de la convention, la manière dont il est rédigé laisse penser que la ville a accès aux compteurs individuels.

2) Il a également demandé dans la conclusion du rapport, ce que signifiait « 4 services gratuits pour un relevé d'index une fois par jour » ?

Réponses :

1) Sur la forme la convention est proposée dans ces termes à toutes les communes adhérentes du SEDIF, par ailleurs il est précisé dans son article 7 que la collectivité dispose d'un accès à un portail dédié recensant l'ensemble des compteurs d'eau communaux. Elle pourra consulter les consommations/débits de chaque compteur appartenant à la commune, effectuer des exports et paramétrer ses propres alertes.

2) A la mise en place du télérelevé, tous les abonnés du service de l'eau bénéficieront de quatre services sans supplément de facturation. Il s'agit :

- de la relève sans dérangement
- de la facturation sur consommations réelles (fin des estimations)
- la possibilité pour chaque abonné d'accéder à sa consommation au quotidien par le biais d'un portail en ligne
- l'alerte fuite par mail en cas de consommation anormale

- M. Jeanne souhaite qu'une information soit faite sur les risques encourus en terme de santé, même s'il est dit que ce n'est pas nocif.

- M. Besnard a demandé ce qui était prévu pour les compteurs installés il y a quelques mois, et s'il fallait les changer, notamment dans les habitats collectifs ?

La campagne de remplacement des compteurs effectuée il y a quelque mois a été faite dans le cadre de la mise en service du télérelevé et a permis d'installer les modules radio sur les compteurs. Ces nouveaux compteurs ne seront donc pas changés.

Intervention de M. COCQ

« M. le Maire, j'entends bien les propos dithyrambiques qui sont ceux qui ont été produits et émis par le SEDIF, notamment par son délégué, pour vanter le système du télérelevé. Cela étant, vous ne m'enlèverez pas de l'esprit que l'ensemble de ces processus visent à constituer des bases de données, sur l'ensemble des usagers, qui demain, seront en possession d'entreprises privées qui adapteront au mieux leur offre commerciale, voire pourront avoir des usages différents des informations qui seront collectées par ce biais. Cette question vaut pour ces appareils mais également pour l'ensemble des télérelevés qui se développent aujourd'hui. Le processus est une charge d'inversion de la preuve qui nécessite que les usagers qui ne souhaitent pas disposer de ce dispositif fassent la démarche pour en sortir. Je regrette que le dispositif ne soit pas inverse et qu'il faille faire une démarche pour y accéder. Vous aurez

donc compris que nous voyons un certain nombre de dangers et d'atteintes aux libertés dans l'ensemble de ces processus qui sont aujourd'hui mis en place.

Pour autant, et du fait qu'il s'agit là de signer une convention avec le SEDIF pour occupation de l'espace public, nous ne nous opposerons pas à la délibération elle-même mais nous tenions à attirer l'attention de l'assemblée sur les dangers que recèlent tous ces nouveaux dispositifs. »

ADOpte A L'UNANIMITE

9

Demande de subventions auprès du SIPPAREC pour l'installation de lampes à LED sur le réseau d'éclairage public communal.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal.

Rapport présenté par Mme CAPORAL qui fait état des demandes formulées pendant les commissions.

Lors de la séance de la 3^{ème} commission M. Baron a demandé, pour l'année 2014, ce que représentaient en euros les économies de 5,40 % (tableau p. 2 du rapport).

Réponse

Le marché à performance énergétique nous impose des objectifs en termes d'économies d'énergie jusqu'en 2022. En 2014, le résultat atteint par la ville, en terme d'économie de puissance s'élève à 5,40 %, ce qui ne signifie pas que la ville a diminué sa facture d'électricité de 5,40 %.

Le montant en question dépend du prix de l'électricité du fournisseur (dans notre cas, Direct Energie). Un travail est en cours avec l'entreprise missionnée pour le Marché à Performance Energétique (Prunevieille), le fournisseur d'électricité (Direct Energie) ainsi qu'ErDF (en charge des relevés de compteurs pour Direct Energie) afin de faire un bilan sur les années 2013 et 2014 du gain budgétaire que cette économie d'énergie nous a apporté.

Lors de la séance de la 1^{ère} commission M. Jeanne a demandé la liste des rues réalisées et celles à réaliser pour les travaux concernés.

La liste des rues a été remise à M. Jeanne et est tenue à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaiteraient.

Intervention de M. GAIGNE

« Bonsoir. Déjà quelques chiffres pour bien comprendre ce que représente l'éclairage public. En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales : 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues et 37 % de la facture d'électricité. C'est aussi 670.000 tonnes de CO2 rejetées annuellement. Avec la mise en place de ce marché à performance énergétique, ce sont 24 % d'économies d'énergie. Effectivement, les LED ont un très bon rapport énergétique : grande durée de vie, consommation moindre, cycle d'allumage. Plus précisément, ce sont 1.250.000 kilowattheures en moins. Les émissions de gaz à effet de serre sont proportionnelles à la consommation électrique et ces économies vont donc générer un véritable impact environnemental. En revanche, cette technologie rencontre un problème et pas des moindres.

Certains matériaux utilisés pour leur fabrication que l'on retrouve aussi sur tous nos écrans, tablettes, téléphones, télé, sont considérés comme critiques car les ressources s'épuisent. De plus, ces matériaux ne se recyclent pas. Ce constat nous renvoie directement à une réflexion sur le mode de consommation. Un consommateur ne doit-il pas être conscient de son impact sur l'écosystème ? Par nos actions et nos investissements publics, nous sommes responsables de cette prise de conscience et nous devons poursuivre une politique favorisant un développement écologique et durable pour le bien-être de nos concitoyens. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

10

Mise en réforme d'un car de 19 places, appartenant au parc automobile municipal.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal.

Rapport présenté par Mme LEFIEF

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

11

Projet de Rénovation Urbaine des Mordacs - Maison Pour Tous Youri Gagarine.

Constat par acte notarié du transfert de propriété par la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV'94) au profit de la Commune de Champigny-sur-Marne des parcelles cadastrées section DK n°209 et 212 sises avenue du 11 novembre 1918 d'une superficie de 49 m² et du lot de volume n°1 dépendant de la parcelle cadastrée section DK n°205 sise les Bas Mordacs moyennant le prix de 2 742 150 euros correspondant au montant TTC de la participation de la commune affectée à la Maison Pour Tous Youri Gagarine.

Désignation de l'étude de Maîtres Xavier Lemaire, Christine Boussard et Thomas Semere sise 17, rue Georges Dimitrov – BP 228- 94502 Champigny-sur-Marne cedex pour l'établissement de l'acte authentique.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à intervenir à l'effet de constater le transfert de propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments Communaux.

Rapport présenté par Mme LURIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

12

Modalités d'organisation de deux séjours collectifs de vacances pour des familles adhérentes à la Maison pour tous du Bois l'Abbé et à la Maison pour tous Youri Gagarine

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale – Prévention / Santé – Coordination des actions sur les handicaps – Politique en direction des seniors – Droits des Femmes

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal

5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

Rapport présenté par Mme DUPRE qui fait état des questions formulées pendant les commissions.

Lors de la 4^{ème} commission Mmes Amar et Nguyen-dinh ont demandé le coût résiduel à la charge des familles après les diverses prises en charge (ANCV, Caf...), et également des précisions sur la notion de « peu partis » ?

Réponse :

Les services ne peuvent pas encore communiquer le coût résiduel pour les familles car, même si la CAF et l'ANCV/Fédération des Centres sociaux ont des critères très précis, les montants exacts des aides seront communiqués après le conseil municipal. Il est précisé qu'un minimum de 20 % du coût du séjour doit rester à la charge des familles.

La notion de « peu partis » concerne des familles qui ne sont pas parties depuis au moins deux ans ou des familles très fragilisées qui ne sont pas en mesure d'organiser un séjour sans accompagnement.

Lors de la 1^{ère} commission M. Jeanne a demandé quel était le coût net pour la ville ?

Réponse :

Les 2 séjours partent dans un centre de vacances appartenant à la ville de Champigny et sont organisés dans le cadre des tarifs et modalités votés par le conseil municipal pour les séjours de vacances.

Chaque famille va payer son séjour + le coût du transport avec plus ou moins d'aide de la CAF et d'aide issue du partenariat entre la Fédération des Centres sociaux et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

Le coût net supplémentaire engendré par l'organisation de ces 2 séjours correspond à :

- Prise en charge du salaire d'un animateur/coordonateur connaissant bien la région pour le séjour de la MPT du Bois l'Abbé : 608,72 €
- Coût de la pension complète pour 1 accompagnateur (uniquement pour le séjour organisé par la MPT du Bois l'Abbé) : 302 € (pour chaque séjour, une gratuité est appliquée pour 1 accompagnateur ; la MPT du Bois l'Abbé en aura 2 et la MPT Youri Gagarine en aura 1 seul)
- Coût du transport pour les 2 accompagnateurs du séjour de la MPT du Bois l'Abbé + le transport de l'accompagnatrice du séjour de la MPT Youri Gagarine + le coût du

transport pour l'animateur/coordonateur (séjour MPT du Bois l'Abbé) : coût total = 450 € maximum (les négociations sont encore en cours avec la SNCF)
TOTAL coût net pour la ville = 1 360,72 €

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES

13

Majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à partir de 2015 en application de l'article 31 de la loi de finances rectificative pour 2014 n° 2014-1655 du 29 décembre 2014.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal.

Rapport présenté par Mme KENNEDY

Intervention de M. BARON

« Bonsoir mes chers collègues. M. le Maire, lors des derniers conseils municipaux, il nous avait semblé que vous aviez acté le ras-le-bol fiscal et qu'il n'y aurait plus d'augmentation de la fiscalité. Or, vous nous proposez ce soir de voter une augmentation maximale du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le motif que vous invoquez est la difficulté d'accès au logement de nos concitoyens, que nous ne nions pas bien sûr. Mais si je me réfère aux chiffres de l'INSEE, la part des résidences secondaires à Champigny est de 0,5 %. Dans ces conditions, nous voyons mal comment cette hausse du taux pourra contribuer à améliorer réellement l'offre de logement à Champigny. Aussi, il nous apparaît que le seul motif de cette hausse est de racler les fonds de tiroirs fiscaux et nous voterons donc contre cette délibération. Merci. »

Intervention de M. COCQ

« M. le Maire, il s'agit dans cette délibération de distinguer, à notre sens, le fond de la forme. Sur le fond, le gouvernement a engagé une démarche louable pour lutter contre les difficultés de logement, démarche à laquelle participent la taxe sur les logements vacants et cette proposition de majoration de la taxe d'habitation de 20 % en zone tendue. Je regrette que le gouvernement n'aille pas plus loin en mettant les élus qui constituent des ghettos de riches un petit peu plus devant leur responsabilité et qu'il ne réquisitionne pas les logements vacants pour faire face à ce drame social du 21^{ème} siècle qui est la question du logement. Tout cela nécessiterait effectivement un changement de pensée et que l'on cesse de considérer la question de la propriété comme un droit inaliénable et peut-être que l'on revienne et qu'on aille vers le fait de considérer la propriété simplement comme un droit d'usage. Mais tout cela est un débat que nous aurons sans doute, les uns et les autres, l'occasion de prolonger dans les années à venir.

En revanche, sur la forme, je voudrais dire que nous ne sommes pas dupes, et l'intervention de M. BARON en atteste, de la manœuvre gouvernementale sur le sujet. Le gouvernement qui refuse d'endosser une nouvelle hausse fiscale et qui fait porter la responsabilité de celle-ci sur les collectivités et les élus locaux, poussant même le cynisme à dire qu'une telle augmentation de la taxe d'habitation permettrait, pour partie, de compenser la baisse des dotations aux collectivités. On se fiche tout simplement des élus locaux dès lors que les choses sont présentées de la sorte. Une étude disait que cette hausse de la taxe d'habitation porterait à

150 millions d'euros, au maximum, les gains pour les collectivités au niveau national. Alors que sur la seule année 2015 nous constatons 3,7 milliards d'euros en moins pour les collectivités locales. Les chiffres pour notre ville en attestent. Selon la prospective qui est faite et si j'ai bien lu, c'est entre 25 000 et 50.000 euros qui pourraient être récupérés d'une telle augmentation alors que les baisses, nous le verrons dans les semaines qui viennent, se quantifient en millions d'euros pour notre collectivité.

Nous tenons donc à apporter cette précision. Bien évidemment, nous sommes favorables au principe de cette augmentation de la taxe d'habitation mais le leurre était un peu gros. »

ADOPTE A LA MAJORITE

36 votes pour dont 3 procurations

(Liste de rassemblement des forces de gauche et écologiques

« En avant Champigny, ville humaine et solidaire »)

13 votes contre

(Groupe « Champigny alternance – Union de la droite, du centre et des indépendants » -

Liste « Reprenons notre ville »)

DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES

14

Création de 7 postes, à temps complet et non complet pour assurer le fonctionnement de l'école d'Art Dramatique.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. GUIGNARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

15

Fixation du taux de rémunération des intermittents du spectacle employés par la commune de Champigny-sur-Marne

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. GUIGNARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

16

Avenant n° 2 à la convention définissant les rapports entre le Département du Val-de-Marne et la Ville de Champigny sur Marne pour les années 2012 à 2014 dans le cadre des projets

artistiques et culturels, notamment pour ce qui concerne le spectacle vivant, fixant le montant de la subvention pour l'année 2014.

Approbation dudit avenant.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de le signer.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal

Rapport présenté par Mme DOUSSIN

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES

17

Dématérialisation de la convocation et de la transmission des documents relatifs aux séances du conseil municipal et autres instances.

Approbation de la convention de mise à disposition des membres du conseil municipal d'une tablette numérique et d'une adresse électronique.

Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer ladite convention.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics / Personnel Communal

6^{ème} commission : Politique culturelle/Politique sportive/Projets de solidarité internationaux/Comité du Jumelage/Initiatives festives/Vie Associative/Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers/Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. KUENGIENDA

Intervention de Mme RECHER

« J'ai juste une petite question. Pourquoi ne pas nous attribuer une adresse rattachée à la ville de Champigny comme virginiercher@mairiedeChampigny.fr, plutôt que celle d'orange94 ? Nous sommes des conseillers municipaux comme vous. Cela aurait été plus sympathique d'avoir une adresse champigny, de plus vous avez un parc informatique. »

M. le Maire

« Je ne sais pas vous répondre directement. »

Mme RECHER

« Juste voir si c'était possible puisque nous sommes conseillers et que nous faisons partie de la mairie. »

M. le Maire

« Je ne sais pas vous répondre sur cette question mais peut-être que M. GAIGNE peut répondre. »

Intervention de M. GAIGNE

« Je pense que c'est lié au logiciel. Comme c'est associé à Orange, on est obligé d'avoir une adresse e-mail pour nous identifier. Après, tous les élus ont un domaine Orange. C'est technique ; ce n'est pas un choix. »

Intervention de M. le Maire

« Apparemment cela nous est imposé techniquement. Je ne suis pas compétent pour vous expliquer pourquoi. Tous les conseillers municipaux ont la même adresse, de la même façon, le Maire également sur sa tablette. Je vous adresserai l'explication car je ne maîtrise pas suffisamment les usages des différents domaines.»

Intervention de Mme CAPORAL

« Je voulais juste dire qu'il s'agit d'une adresse qui est destinée aux services de la mairie pour nous envoyer des documents. Ce n'est pas une adresse mail générique. C'est uniquement pour recevoir des documents de la mairie. La visibilité ou non, cela n'a pas tellement de sens. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Les tablettes ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Je ne pense pas que ce soit tout à fait terminé. A l'origine, Monsieur le Maire, vous étiez contre la dématérialisation des documents malgré des demandes répétitives de notre part. »

M. le Maire

« Non, nous n'étions pas prêts. »

M. CHEVALIER

« Vous n'étiez pas pour. »

M. le Maire

« On n'était pas prêts. Vous avez décidé que je n'étais pas pour. Si cela vous fait plaisir... »

M. CHEVALIER

« Voilà, merci Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Ces demandes répétitives étaient faites au moment des budgets par rapport aux dépenses d'impression. Aujourd'hui, vous êtes séduits car vous vous dites que c'est une amélioration des conditions d'exercice du mandat d'élu. Pour autant, je crois que ce n'est pas la genèse de l'histoire. Cette genèse est différente. Pour augmenter, en début de mandature, les indemnités du Maire et des adjoints de 10 %, vous avez baissé celles des conseillers municipaux de 46 % en indiquant, bien sûr, que globalement, la somme était identique. Et vous justifiez cette démarche, en réunion des présidents de groupe, en expliquant que la baisse des indemnités sera compensée par des tablettes. Ce raisonnement spécieux et à mon sens non arithmétique m'étonne. Tout le monde aura bien sûr des tablettes, ce qui est parfaitement normal et ce que je veux dire ce soir, c'est que le Conseil municipal est à deux vitesses. Pourquoi ? Car ceux qui ont vu leurs indemnités baisser payent ces tablettes. Sur un an, cela fait 1.200 euros. C'est cher pour une tablette. En revanche, vous vous êtes augmentés au détriment de l'équité pour tous et c'est pour cette raison que je parle de Conseil municipal à deux vitesses. »

Intervention de M. le Maire

« M. CHEVALIER, on a déjà eu ce débat. Je souhaite vous poser une question. Pouvez-vous me citer une ville de droite du Val de Marne, qui donne la moindre indemnité aux conseillers municipaux d'opposition ? »

M. CHEVALIER

« Non, ce n'est pas la question. Vous détournez le débat. »

M. le Maire

« Aujourd'hui, vous êtes déjà dans une situation favorable. Nous avons fait un geste qui n'est pas dans la loi. »

M. CHEVALIER

« Non, ce n'est pas cela. Vous avez justifié la baisse des indemnités par l'octroi d'une tablette. Cette tablette sera donnée à tout le monde et c'est normal. »

M. le Maire

« Je vous fais simplement remarquer que ce n'est pas un conseil municipal à deux vitesses. Partout où la droite dirige dans ce département... »

M. CHEVALIER

« Elle n'utilise pas cet argument : je baisse vos indemnités et je vous donnerai une tablette. »

M. le Maire

« Non d'accord mais citez-moi une ville de droite, avec un Maire de droite dans ce département, qui verse une indemnité aux conseillers municipaux d'opposition ? Cela n'existe pas. »

M. CHEVALIER

« Vous êtes comme M. MARCHAIS lors des débats télévisés, il emmenait tout le monde sur d'autres voies. C'est pareil. Cela ne répond pas à ma demande. »

M. le Maire

« Monsieur CHEVALIER, à Joinville existe-t-il une indemnité pour les conseillers municipaux de gauche ? »

M. CHEVALIER

« Ont-ils des tablettes ? ».

M. le Maire

« Procédons au vote »

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES

18

Prise en charge des frais engagés par les élus locaux et les agents territoriaux titulaires et non titulaires de la ville dans le cadre des missions liées au service et à l'activité, de la formation statutaire obligatoire ou de perfectionnement pour le déplacement, la restauration et l'hébergement.

Commission concernée :

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Rapport présenté par M. GUIGNARD qui fait état de la question posée en commission.

Lors de la séance de la 1^{ère} commission M. Rogers a demandé combien représentait les frais d'hébergement en 2014 ?

Réponse

Les dépenses de frais d'hébergement et de transport réglées en 2014, pour les agents et les élus, s'élèvent à 37 000 euros. Les demandes de remboursement sont la plupart du temps globales, elles comprennent les frais de transport et d'hébergement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

19

Avenant de transfert n°1 au marché de travaux d'entretien de réparations courantes et de grosses réparations dans l'ensemble des bâtiments de la ville - Lot n°3 : Travaux de métalleries et menuiseries aluminium dont le titulaire est la SAS VITRY 26, rue du Ballon 93160 NOISY LE GRAND à passer avec la société ERI sise 45, rue de la Prairie 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Approbation dudit avenant.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de le conclure et signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal,

5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux,

Rapport présenté par Mme KENNEDY

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Information de M. le Maire sur l'évaluation des rythmes scolaires et organisation de la consultation.

M. le Maire

« Le scrutin dans les écoles en direction du personnel de l'Education nationale, des parents d'élèves et du personnel communal a eu lieu et on votait jusqu'à aujourd'hui midi. Les résultats sont connus. Pour les personnels de l'Education nationale, 60 % ont choisi le mercredi ; Pour les parents d'élèves, 88 % pour le mercredi ; Pour le personnel communal, 74 % pour le mercredi Pour les non renseignés, 89% ont choisi le mercredi. On a une moyenne de 86 % pour le mercredi. Nous en tirerons donc toutes les conséquences. Le nombre de votants est important, sur 7.252 inscrits / 5.135 votants, un taux de participation de 71 %. Le message a été bien reçu presque trois fois plus que le précédent scrutin. Là, c'est clair. »

Vœu d'urgence du conseil municipal de Champigny sur Marne sur le volet emploi/formation du contrat de développement territorial des Boucles de la Marne

Rapport présenté par M. LE GUILLOU

M. LE GUILLOU

« Je vais le lire car il n'est pas très long, et faire quelques commentaires après.

Les villes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne et Villiers-sur-Marne ont saisi l'opportunité de l'opération du Grand Paris pour bâtir ensemble un projet de contrat de développement territorial (CDT) qui permettra de créer les conditions d'un développement équilibré des communes, en lien avec cette attractivité métropolitaine renforcée. Conformément à la loi du 3 juin 2010, le CDT des Boucles de la Marne aborde les volets urbain, social, économique, environnemental et culturel dans le cadre de projets concrets sur l'ensemble du territoire. Un accord-cadre préalable à l'élaboration du CDT des Boucles de la Marne a été conclu en ce sens le 21 mars 2012.

Compte tenu de l'importance des prévisions d'emplois créés par l'arrivée de ces nouveaux chantiers pour les populations des villes concernées (18.000 emplois estimés par la Région Ile de France pour la seule réalisation du Grand Paris Express), les Maires et leurs équipes municipales ont souhaité adjoindre au CDT un volet emploi important car le projet global du Grand Paris ainsi que le projet territorial des Boucles de la Marne ne seront pleinement réussis que s'ils permettent d'apporter une amélioration de la qualité de vie, de l'accès à l'emploi et à la formation au profit des habitants des différentes communes. Ces dernières conduisent en effet depuis de nombreuses années des politiques d'insertion afin de faciliter l'accès à l'emploi de leurs résidents. Elles restent ainsi fidèles à leurs objectifs et engagements avec l'arrivée des chantiers du Grand Paris et souhaitent en amplifier la portée.

Aujourd'hui les villes travaillent conjointement à construire les modalités et les conditions de ce volet emploi/formation qui garantit le lien entre développement économique du territoire et développement de l'emploi local. Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont les suivants :

- 1/ Garantir la cohésion « économique » et sociale du territoire
- 2/ Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des habitants du territoire dans le cadre des embauches de l'opération Grand Paris, qu'il s'agisse des chantiers gérés par la société du Grand Paris comme des chantiers engagés par les aménageurs mandatés par chaque commune, en utilisant la commande publique pour favoriser les parcours d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.
- 3/ Renforcer sur le territoire les synergies entre les entreprises et les habitants. Les villes souhaitent défendre un développement économique équilibré conjuguant développement social des habitants et attractivité économique.
- 4/ Favoriser le développement des entreprises locales.

Afin de réaliser ces objectifs, les villes ont engagé différentes démarches. Elles ont d'une part interpellé la société du Grand Paris, l'Etat et le Conseil Régional afin d'exprimer leur volonté de mettre en place une déclinaison locale de la convention cadre régionale emploi/formation pour les marchés publics liés à la construction du réseau de transport du Nouveau Grand Paris, la convention régionale actuelle ne garantissant pas pleinement l'accès à l'information

sur les offres d'emploi, ni la priorité donnée aux habitants des zones impactées par les travaux en matière d'accès à l'emploi.

Les communes ont d'autre part engagé un travail de rédaction d'une Charte Emploi du contrat de développement territorial et d'une charte en direction des entreprises locales. Elles ont également initié la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation aux métiers des travaux publics et du bâtiment.

Enfin, les communes insistent sur l'importance de la Formation initiale et continue dans cette démarche.

Le conseil municipal de la ville de Champigny sur Marne demande :

- La prise en compte des travaux du groupe de travail intercommunal sur l'emploi issu du CDT par les maîtres d'ouvrage des chantiers du Grand Paris Express (transports et aménagement urbain).
- La déclinaison locale de la convention cadre régionale emploi/formation pour les marchés publics liés à la construction du réseau de transport du Nouveau Grand Paris.

Ce sujet est un sujet important puisque c'est en fait le lien local entre les chantiers du Grand Paris qui vont bientôt commencer, notamment sur l'arc sud de cette réalisation, les travaux qui vont être entrepris et la déclinaison en termes d'emplois. C'est un sujet qui aujourd'hui est véritablement d'actualité puisque le 22 janvier une convention cadre régionale emploi/formation, a été signée notamment par l'Etat, la région Ile de France, les trois académies, la société du Grand Paris, Pôle Emploi, l'association régionale des missions locales, la fédération régionale des travaux public, la fédération Ile de France / Haute-Normandie / Centre des SCOP du bâtiment et des travaux publics.

Donc, pour résumer, nous souhaitons nous inscrire pleinement dans le dispositif, c'est un vœu qui doit être suivi d'actions extrêmement concrètes, dans une perspective d'aide à l'accès des demandeurs d'emploi de nos territoires dans le cadre du contrat de développement territorial, notamment en organisant une série d'actions qui visent à faciliter l'accès à l'emploi.

On constate, à travers le niveau de formation d'un certain nombre de nos demandeurs d'emploi, qu'il est nécessaire de mettre en place des actions d'accompagnement sur des matières qui sont des matières fondamentales. C'est la première des choses.

La deuxième démarche, c'est favoriser, inciter, faire connaître les métiers du bâtiment et des travaux publics qui vont être créés notamment par ces chantiers. C'est une démarche incitative qui s'adresse aux jeunes mais également à des moins jeunes qui n'ont pas forcément connaissance de la nature et des métiers qui sont susceptibles d'être réalisés. Les chiffres qui ont été donnés sont des chiffres prévisionnels : 18.000 emplois sur la séquence 2013-2018. L'impact est beaucoup plus important. Il est difficile aujourd'hui à cerner mais il est très certainement beaucoup plus important.

Si je cite aujourd'hui, par exemple le président de la fédération régionale des travaux publics, extrait du *Moniteur* : *le dispositif retenu repose sur trois outils principaux. Tout d'abord, un observatoire mutualisé, placé sous responsabilité de la fédération régionale des travaux publics. Sa mission : actualiser les résultats du contrat d'études prospectives signé en octobre 2013 qui estimait à 18.000 emplois dont 6.000 pour le renouvellement des départs naturels, le nombre d'emplois créés par les chantiers du Nouveau Grand Paris sur 2013-2018, dans le secteur des travaux publics. Prolonger la prospective au-delà de cet horizon, évaluer les besoins en termes de formation, une première actualisation du CET sera disponible en mars*

ou en avril. Elle prendra notamment en compte la baisse d'activité du secteur puisqu'il y a une situation de crise qui est particulièrement sévère sur tout le secteur.

Ce dispositif repose sur la création d'un espace web dédié c'est-à-dire une plate-forme régionale qui va être mise en place au niveau de Pôle emploi région. Notre souci est donc bien évidemment de décliner localement, de nous insérer dans ce dispositif et notamment de faire jouer les acteurs locaux que sont Pôle emploi avec une spécialisation du Pôle emploi Champigny / Villiers, qui a des compétences en matière de bâtiments et de travaux publics.

Il y a un deuxième enjeu qui est aussi sous-jacent : c'est le volet de l'insertion. Le directeur général de la société du Grand Paris, venu ici l'autre jour, indiquait que le potentiel d'insertion dans les marchés publics représentait 20 millions d'heures d'insertion et de travaux. On est donc sur un enjeu important. Pour ce qui nous concerne, on a la chance de démarrer ces chantiers et d'être dans une position, à priori, favorable si on saisit toutes les opportunités d'aide et de motivation à l'égard des demandeurs d'emploi et si l'on crée les conditions complémentaires d'assistance et d'aide pour leur permettre tout simplement d'accéder aux demandes. »

M. le Maire

« Merci pour cette présentation très complète.

Avant de vous passez la parole, nous devons acter le principe de l'urgence du vœu qui s'est précisé dans une période toute récente. Le temps de se mettre d'accord avec les autres communes et nous n'étions plus dans les délais de convocation du conseil municipal. Tout le monde comprend bien qu'il faut être sur les rangs maintenant. »

Vote sur l'urgence

ADOpte A L'UNANIMITE

Intervention de M. AHANDA

« Bonsoir M. le Maire, chers collègues. Mon groupe est bien évidemment favorable à ce vœu qui appelle une mobilisation pour l'emploi, la formation sur notre territoire comme l'a évoqué précédemment mon collègue. Le contrat de développement territorial est un outil innovant au service de la mise en œuvre du Grand Paris. Il servira à renforcer notre activité mais aussi celle des projets urbains ambitieux autour des différents pôles des gares que nous accueillerons sur notre territoire ces prochaines années. Dans un contexte difficile pour notre pays, pour notre territoire, où l'on compte près de 100.000 demandeurs d'emploi pour le Val de Marne, il serait en effet inadmissible que l'effort qu'implique ces nouveaux chantiers, ne puisse pas au final bénéficier aux Campinois. Pour réussir notre mobilisation pour l'emploi et la formation la solution n'est évidemment pas d'improviser des manifestations inopérantes, ni d'espérer que notre idée, notre mobilisation pour l'emploi devienne force de manière naturelle lorsque les premiers recrutements pour les chantiers débiteront.

Pour prendre ce train du Grand Paris de l'emploi, il faut se donner les moyens de faire travailler ensemble les différentes collectivités locales impactées par l'arrivée de ces nouveaux chantiers. C'est ce que nous avons déjà amorcé dans le cadre du contrat de développement territorial avec le volet emploi et formation. Volet qui s'affinera en fonction des éléments nouveaux qui seront annoncés, suite à la signature le 22 janvier dernier de l'accord cadre autour des questions d'emploi et de formation pour les marchés publics, liés à la construction du réseau de transport du Grand Paris. Néanmoins, ce travail de maillage territorial, en lien

avec les différentes collectivités de notre contrat territorial, ne doit pas nous faire oublier les spécificités du public campinois qui ne présente pas la même typologie en matière de qualification que celui de Villiers, de Bry ou de Chennevières.

Ce contrat de développement territorial, pour devenir un outil puissant au service de l'emploi, devra s'inscrire dans une logique où chaque ville, signataire du contrat de développement territorial, disposera des moyens structurels et humains nécessaires pour permettre un accès à tous à la formation. Il faudra aussi, en cohérence avec le volet emploi et formation du contrat de développement territorial, que nous menions au niveau local, dans notre ville, une réflexion poussée sur notre stratégie pour l'accès à la formation, vectrice d'emploi et d'insertion professionnelle. Car sans planification, sans préparation, sans formation du public demandeur d'emploi, ils ne réussiront pas. Sans une politique résolue mais réaliste, notre ville, malgré l'arrivée des nouveaux chantiers, risque de voir l'exclusion sociale se durcir, le chômage prospérer. Je ne souhaite pas ici jouer les oiseaux de mauvais augure mais c'est une réalité qu'il faut prendre en compte.

Cet enjeu de l'accès à la formation est crucial et vous l'avez bien compris Monsieur le Maire en décidant de maintenir pour ce mandat les délégations qui sont miennes : la formation et l'insertion professionnelle. Notre volontarisme local en matière de valorisation des métiers n'est donc plus à prouver mais il convient, à l'approche de l'ouverture du guichet unique régional d'accès aux offres du Grand Paris Express, d'amplifier au niveau local la mobilisation pour la formation et l'insertion. Seule une stratégie locale pour la formation associée à un cadre commun pour l'accès à l'emploi, dans notre cas celui du contrat de développement territorial, permettra une réponse efficace à un défi collectif mais qui présente des particularités structurelles selon que l'on se situe à Bry ou à Villiers.

Ce combat pour la formation, l'insertion, l'accès à l'emploi est réaffirmé par ce vœu avec quelques propositions fortes que nous devons tous saluer. J'ajouterai, comme nouvelle proposition pour rendre plus visible localement les perspectives d'emploi, de formation, et d'insertion des nouveaux chantiers, la nécessité que la future Maison du métro soit dotée d'un espace dédié à la découverte des métiers du chantier, à la mise en relation des jeunes diplômés avec des entreprises, à l'information sur les offres existantes sur l'ensemble des chantiers gérés par la société du Grand Paris. C'est une piste que j'ai également soumise lors d'une réunion organisée par Orbival.

Lors des Rencontres citoyennes, les Campinois, en évoquant fortement la nécessité de rendre plus lisible notre action pour l'emploi, la formation, que l'on soit jeune ou senior, que l'on vive au Bois l'Abbé, à Coeuilly ou au Maroc, nous ont envoyé un message fort. Ainsi, même dans un contexte de sérieux budgétaire, il ne faudra pas oublier de traduire cette demande des Campinois au niveau local. Il faudra travailler à la mise en place d'un plan d'actions locales pour la formation qui permettra premièrement de mettre en œuvre une stratégie locale d'insertion, en lien avec les politiques menées au niveau départemental et national et qui permettra également de promouvoir l'accès à la formation notamment chez les populations les plus fragilisées, les plus éloignées de l'emploi. Il faut créer un maillage campinois d'acteurs, de structures, de citoyens pour se saisir de ces enjeux de manière collaborative et construire les ponts entre entreprises locales et demandeurs d'emploi du territoire. Notre combat local pour la formation professionnelle pour l'insertion, c'est cela même qui construira les conditions nécessaires pour créer un choc pour notre activité territoriale, pour l'accès à l'emploi de tous les Campinois désireux de mettre leurs talents, leurs compétences au service du développement économique du Vivre ensemble dans notre ville. Merci. »

Intervention de M. JEANNE proposant des modifications

« Sur ce vœu qui arrive un peu rapidement, bien évidemment on ne peut être que favorable au règlement de la difficulté de l'emploi, de la formation. Je crois que c'est un sujet qui est assez unanime, quelle que soit la sensibilité politique de chacun. Pour autant, il y a quelques éléments de forme que je voudrais vous faire remarquer et aussi un point concernant la rédaction de ce vœu. Au point n°1 des objectifs, vous dites « *garantir la cohésion sociale du territoire* », le social ne s'opposant pas forcément à l'économique, je crois qu'il serait bon d'ajouter, surtout quand on parle d'emploi, de garantir la cohésion économique et sociale du territoire. C'est donc une proposition d'ajout.

Sur la forme, sur un sujet de cette nature, il aurait été, il eut été assez agréable pour nous que vous nous associez à ce vœu dès le départ, que ce ne soit pas un vœu des groupes de la majorité. Sur des vœux comme celui-ci, nous pouvons trouver des positions tout à fait convergentes, au-delà d'une même position de vote. Pour autant, au-delà de cet élément que je viens d'évoquer, vous avez compris que nous voterons favorablement le vœu que vous nous présentez, il y a quand même des éléments à prendre en considération.

A savoir que le CDT, tel qu'il est en cours de préparation n'est pas encore arrivé à son terme sur le fond du texte. Une consultation est en cours dans les communes. Il y a quand même encore quelques difficultés sur certains aspects qu'il faut intégrer puisqu'on est appelés, de plus en plus, à travailler avec les communes autour, notamment avec Chennevières.

Par ailleurs, notre position de vote, même si l'on est favorable au texte que vous proposez, n'est pas pour autant un blanc seing sur ce que vous faites spécifiquement sur Champigny. Parce qu'il faut bien comprendre que pour pouvoir mener des actions d'emploi et de formation, qui ont été détaillées par notre collègue Mme AHANDA, il est évidemment nécessaire d'avoir des entreprises. Il est donc important de rééquilibrer le poids des entreprises qui manquent dans l'est parisien. Et pour cela, il faut aussi créer les conditions de l'implantation des entreprises. Et là, on revient au sujet évoqué tout à l'heure d'une certaine façon avec l'emploi et le logement car lorsque vous faites le choix spécifiquement de ne pas implanter, de ne pas définir des espaces favorables à l'implantation d'entreprises, notamment autour des gares et que vous faites ce choix là, vous faites le choix de mettre du logement à cet endroit alors que toutes les études de l'IAURIF, toutes les études qui sont faites sur l'Île de France démontrent que tous les bâtiments d'entreprises tertiaires qui s'implantent à côté des gares, se remplissent tout seuls. Cette gare va être l'une des gares les plus stratégiques de l'est parisien et le regroupement des deux lignes va devenir en quelque sorte, entre guillemets bien évidemment il faut prendre cela avec un petit peu plus de mesure que la formule « le Châtelet de l'est parisien ». On aura une gare formidable et autour vous ne faites que du logement. Pour éviter à nos concitoyens de faire la transhumance quotidienne entre l'est et l'ouest, il faut aussi créer les conditions de l'emploi.

On sait déjà ce que vous allez nous dire : nous allons faire de l'emploi à la VDO. Là aussi, vous aviez des opportunités sur le centre ville dont vous ne vous saisissez pas. C'est là qu'il y a un problème. Bien évidemment, on va voter dans le sens de ce vœu parce qu'il est simple, il est large, il est à même de rassembler l'ensemble des gens qui souhaitent effectivement que cette situation s'améliore pour l'emploi et la formation dans notre pays. Mais cela n'enlève rien aux problématiques que je viens d'évoquer. Donc voilà sur notre position. Et je voudrais savoir si vous êtes d'accord pour ajouter la notion d'économique sur l'objectif n°1. »

Intervention de M. le Maire

« Il n'y a pas de problème pour ajouter « économique ».

Le but d'ailleurs de ce vœu très clairement n'est pas de faire un coup de la majorité. S'il est adopté par le Conseil municipal, c'est le vœu du conseil municipal.

Notre but est d'être efficace au moment où le dispositif se met en place. Comme cela a été souligné par plusieurs collègues, ce serait quand même le monde à l'envers si l'on n'était pas dans le premier cercle de ceux à qui on peut offrir de l'avenir dans ces métiers, dans ces milliers d'heures de travail qui vont être mises à disposition. Cela a déjà été détaillé sur l'argent public, le volet insertion et les formations. Je ne refais pas le débat.

Juste une toute petite nuance sur ce qu'a évoqué Mme AHANDA. La Maison du métro sera ouverte parce que c'est un chantier exceptionnel et très complexe. Il s'agit là non pas d'avoir des gens de la société du Grand Paris qui pourraient discuter. Il faudra trouver d'autres lieux et d'autres formes. On a besoin de cela, je reconnais le besoin de localiser et humainement il faut savoir où s'adresser. Cela fera partie de toute la réflexion pour la relance des rencontres actions de la jeunesse. On a déjà ces croisements, ce maillage avec les entreprises pour une part non négligeable. On a une centaine d'entreprises qui ont déjà accompagné des jeunes d'une façon ou d'une autre. La Maison du métro qui sera située avenue Roger Salengro, le plus près possible du démarrage du premier chantier, a pour but d'aider les riverains, d'aider les commerçants qui auraient besoin d'une indemnité parce que leur activité serait perturbée par les travaux. Et comme c'est un chantier exceptionnel, une proximité et un voisinage de réponse immédiate sont nécessaires. Par ailleurs, il y aura quelques services apparemment de la société du Grand Paris qui s'installeront là pour quatre ans mais qui sont des techniciens qui vont travailler dans les tunnels, qui vont piloter le travail des tunnels. Ce n'est pas là que les jeunes pourront s'adresser forcément pour créer des relations.

En revanche, que cet espace ait une salle de réunions, des projections, des animations, c'est autre chose. Mais ce n'est pas un guichet permanent. Il faudra trouver d'autres lieux, d'autres formes. Maintenant que l'on connaît les fournisseurs des rames du métro, je pense qu'un travail est à faire aussi bien pour les formateurs que pour les futurs candidats. Il faut faire découvrir, dès que les choses seront un peu formalisées, les entreprises en province notamment en ce qui concerne les rames dans le nord. Cela peut donner envie.

Je voudrais que l'on s'en tienne là et qu'on adopte ce vœu qui apparemment fait unanimité. Et puis, je vous donnerai une dernière information. »

Vote sur le fond du texte modifié prenant en compte la demande de M. JEANNE.

ADOpte A L'UNANIMITE

Information de M. le Maire sur la conduite des chantiers liés à l'arrivée des deux gares du Métro.

M. le Maire

« Dernière chose, c'est justement sur le métro. Ce sont les rendez-vous. J'attire votre attention sur le grand rendez-vous du 11 février avec la société du Grand Paris sur le chantier lui-même. Ensuite en mars, on aura un conseil municipal sur le sujet. On consacrerait une séquence importante du conseil municipal aux phases du chantier et à toutes les questions que cela pose au stade des informations que l'on a aujourd'hui. On sera en mesure aussi à cette époque de vous présenter la convention négociée avec la société du Grand Paris pour que les responsables d'un chantier aussi important soient accompagnés par la ville et par le conseil général sur les aspects de détournement de la circulation. Mais, il doit y avoir aussi une

compensation pour la ville des frais engagés dans les différents moments des chantiers. Par exemple, il est assez évident que le partage de l'espace public nécessitera l'augmentation du nombre d'ASVP. Cette convention sera aussi l'objet d'un débat entre nous, pour que ce chantier exceptionnel ne soit pas à la charge des Campinois mais légitimement compensé.

On s'en tient là pour ce soir.

Je vous souhaite une bonne nuit. La séance est levée. »